

Aide financière

Charges Habitat des Seniors

Objectif de l'aide	Soutenir les seniors confrontés à des difficultés financières
Public éligible (critères cumulatifs)	<ul style="list-style-type: none"> - Etre domicilié à Noisy-le-Roi - Etre de nationalité française ou étrangère en situation régulière sur le territoire - Etre âgé d'au moins 65 ans, ou entre 60 et 65 ans sans activités rémunérées
Nature de l'aide	Sous forme de secours financier versé au demandeur
Montant de l'aide	<ul style="list-style-type: none"> - 120 €/an/foyer fiscal - ou 280 €/an/foyer fiscal percevant le minimum garanti versé par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
Conditions d'attribution	Etre non imposable sur les revenus ou avoir un impôt égal à zéro avant crédit d'impôt ou avant correction
Justificatifs à fournir (copies)	<ul style="list-style-type: none"> - Pièce d'identité du demandeur - Avis d'imposition N-2 - Dernier justificatif de charges habitat (quittance, relevé de charges de copropriété, facture d'énergie) - RIB - Selon la situation d'autres documents pourront être demandés
Procédure de demande	<ul style="list-style-type: none"> - Déposer/envoyer la demande et les pièces justificatives, sous enveloppe cachetée, à : Mairie-Service Social- 37 rue André le Bourblanc 78590 NOISY LE ROI - Ou adresser la demande et les documents par mail à : accueil-social@noisyleroi.fr
Procédure d'instruction	<ul style="list-style-type: none"> - Le service social du CCAS étudie le dossier - Délai d'étude : 15 jours à compter de la réception du dossier complet